

DOSSIER DE PRESSE

ROUTE DES ABOLITIONS DE
L'ESCLAVAGE

MAISON DE LA NEGRITUDE
CHAMPAGNEY - HAUTE-SAONE

MUSEE SCHOELCHER
FESSENHEIM - HAUT-RHIN

MAISON ABBE GREGOIRE
EMBERMENIL - MEURTHE-ET-MOSELLE

CHATEAU DE JOUX TOUSSAINT
LOUVERTURE PONTARLIER - DOUBS

CIRCUIT DU DEVOIR DE MEMOIRE
ENVERS LA TRAITE ET L'ESCLAVAGE

ROUTE DES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE

I - UN PROJET AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE

- **Les enjeux du projet**
- **Le projet international de la Route de l'Esclave de l'Unesco**
- **L'engagement de la France sur la reconnaissance de l'esclavage et la loi du 21 mai 2001**
- **L'année 2004 : année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de ses abolitions**

II – LA ROUTE DES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE

- **Les objectifs du projet**
- **Présentation des 4 sites de la route des abolitions**

III – LA STRATEGIE ET LE PLAN D'ACTION DU RESEAU DES 4 SITES

- **L'affirmation du positionnement national et international**
- **L'affirmation de la route des abolitions comme support évènementiel**
- **Les actions de promotion et de communication**
- **Les relations publiques**
- **La reconnaissance et l'affirmation du réseau comme lien d'initiation et de rayonnement pédagogique**
- **L'orientation du réseau dans le domaine de la recherche scientifique**
- **L'utilisation du réseau comme support pour l'organisation de grands séminaires et colloques**

IV – INFORMATIONS PRATIQUES

- **Accès et visites des sites**
- **Contacts**

I - LA ROUTE DES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE : UN PROJET AU CŒUR D'UNE DYNAMIQUE NATIONALE ET INTERNATIONALE

1° - LES ENJEUX DU PROJET

En 2002, **s'est mis en place entre les régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté un réseau de sites** réunissant la Maison de l'Abbé Grégoire d'Embermenil, le Musée Schoelcher de Fessenheim, la Maison de la Négritude de Champagny et le Château de Joux à la Cluse-et-Mijoux **et appelé « route des abolitions de l'esclavage ».**

La démarche de développement engagée par les 4 sites de ce projet **s'inscrit dans la dynamique d'un courant très porteur et qui bénéficie de plusieurs mouvements de fond :**

(c'est d'abord **un mouvement important engagé depuis une dizaine d'années sur la reconnaissance de la traite négrière et de l'esclavage comme un épisode dramatique de l'histoire de l'humanité** et de ses conséquences passées et actuelles dans les relations internationales.

(ce mouvement s'est traduit par **l'engagement d'un vaste travail en matière de recherche historique et scientifique, d'échange et de dialogue, d'élaboration de projets et programmes sur la mémoire** entre des sites et réseaux en Afrique, aux Caraïbes, aux Amériques et en Europe.

(cette action a été organisée, accompagnée et reconnue **au plus haut niveau des organisations internationales** (UNESCO, Organisation Mondiale du Tourisme, Organisation des Nations Unies) à travers le projet de « la Route de l'esclave »

(au sein de cette dynamique internationale, **la France**, à travers l'adoption à l'unanimité des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat de la loi du 21 mai 2001, **a été le premier et à ce jour le seul pays** à « reconnaître la traite négrière comme crime contre l'humanité », démarche symbolique et forte, largement saluée par la communauté internationale lors de la conférence de l'ONU à Durban

Fort de ce mouvement international relayé par un engagement national, une dynamique de projets au niveau local s'est mise en place entre 4 sites du Grand Est de la France : Champagny, Embermenil, Fessenheim et le Château de Joux **dans le cadre d'un réseau** (« la route des abolitions de l'esclavage ») et **d'une dynamique événementielle** (Bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture en 2003, Bicentenaire de la naissance de Schoelcher en 2004).

Si l'ensemble des initiatives et actions portées tant au niveau international, national et local convergent, **l'année 2004 constitue un double rendez-vous important :**

(**en décrétant l'année 2004, « Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition », l'Organisation des Nations Unies et la Confédération Générale de l'UNESCO**, consacrent la dynamique menée depuis 10 ans à travers le projet de « la Route de l'Esclave » reconnu comme prioritaire dans la déclaration et le plan d'action de Durban.

(en s'engageant dans la création d'un réseau de sites positionnés autour de la découverte de l'histoire du processus des abolitions de l'esclavage, **les 4 sites du Grand Est, traduisent ainsi de manière opérationnelle et concrète l'engagement de la France dans l'esprit de la loi de 2001 et apportent une contribution significative à l'année internationale de 2004.**

2°- LE PROJET INTERNATIONAL DE « LA ROUTE DE L'ESCLAVE »

« **Premier système de mondialisation de l'histoire**, la traite négrière transatlantique et l'esclavage qui en est issu, constituent la matière invisible des relations entre l'Europe, l'Afrique, les Amériques et les Antilles. **Cet épisode dramatique de l'histoire de l'humanité appelle**, par son coût humain (plusieurs dizaines de millions de victimes), par l'idéologie qui l'a sous-tendu (la construction intellectuelle du mépris culturel de l'Africain et donc du racisme pour justifier la vente d'êtres humains comme biens meubles selon la définition du Code noir français), par l'envergure de la déstructuration économique sociale et culturelle du continent africain, **à une remise en question du silence historique qui l'a entouré pendant longtemps.** » (Doudou DIENE).

C'est sur proposition de Haïti et des pays africains, initiateurs de ce projet, que **la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé**, lors de sa vingt-septième session en 1993, la mise en œuvre du projet « *La route de l'esclave* ».

Le volet central de « *La route de l'esclave* » est le programme scientifique sur la traite négrière (transatlantique, en Méditerranée et dans l'océan Indien) et l'esclavage. **Ce programme est mis en œuvre à travers des réseaux thématiques de recherche autour de trois axes :**

(**Programme d'éducation et d'enseignement**

Ce programme qui est structuré autour d'une Task Force internationale, est nourri par l'élaboration de programmes nationaux et par le résultat des recherches scientifiques.

Le secteur de l'éducation de l'UNESCO, à travers l'Unité de coordination du Réseau du système des Ecoles associées, est responsable de ce programme, en liaison étroite avec la Division du dialogue interculturel.

(**Programme sur la promotion des cultures vivantes et les expressions artistiques et spirituelles**

Il s'agit ici de promouvoir les activités culturelles, artistiques et les expressions spirituelles issues des interactions de la traite dans les Amériques et les Caraïbes liées aux traditions africaines, c'est-à-dire le patrimoine commun immatériel des peuples africains, amérindiens et européens que la traite a forcé à vivre ensemble dans des sociétés plurielles.

(**Programme sur la mémoire de l'esclavage et la diaspora**

La traite négrière constitue, par l'ignorance dont elle est l'objet, une des formes les plus radicales de négationnisme historique. « *La route de l'esclave* » lance, dans l'intention de maintenir vivante la mémoire de la traite, deux projets : le programme de tourisme culturel sur « *la route de l'esclave* » et la création de musées de l'esclavage.

Le projet a été lancé officiellement en 1994 à Ouidah au Bénin.

3°- L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ESCLAVAGE : LA LOI DU 21 MAI 2001

A l'unanimité des groupes parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat, **la France adopte le 21 mai 2001 la loi n° 2001-434** tendant à la reconnaissance de la traite de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité dont la teneur est la suivante :

« L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}

La République Française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du xve siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité.

Article 2

Les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent. La coopération qui permettra de mettre en articulation les archives écrites disponibles en Europe avec les sources orales et les connaissances archéologiques accumulées en Afrique, dans les Amériques, aux Caraïbes et dans tous les autres territoires ayant connu l'esclavage sera encouragée et favorisée.

Article 3

Une requête en reconnaissance de la traite négrière transatlantique ainsi que de la traite dans l'océan Indien et de l'esclavage comme crime contre l'humanité sera introduite auprès du Conseil de l'Europe, des organisations internationales et de l'Organisation des Nations unies. Cette requête visera également la recherche d'une date commune au plan international pour commémorer l'abolition de la traite négrière et de l'esclavage, sans préjudice des dates commémoratives propres à chacun des départements d'outre-mer.

Article 4

Le dernier alinéa de l'article unique de la loi no 83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage est remplacé par trois alinéas ainsi rédigés : « Un décret fixe la date de la commémoration pour chacune des collectivités territoriales visées ci-dessus ; « En France métropolitaine, la date de la commémoration annuelle de l'abolition de l'esclavage est fixée par le Gouvernement après la consultation la plus large ; « Il est instauré un comité de personnalités qualifiées, parmi lesquelles des représentants d'associations défendant la mémoire des esclaves, chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire de ce crime à travers les générations. La composition, les compétences et les missions de ce comité sont définies par un décret en Conseil d'Etat pris dans un délai de six mois après la publication de la loi no 2001-434 du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. »

Premier pays à avoir aboli l'esclavage en 1794, **la France est le premier et actuellement le seul pays au monde à avoir adopté une telle loi**, acte qui a été unanimement salué par la Communauté Internationale lors de la conférence de l'ONU sur le racisme et la xénophobie tenue à Durban en 2001.

4°- L'ANNEE 2004 : « ANNEE INTERNATIONALE DE COMMEMORATION DE LA LUTTE CONTRE L'ESCLAVAGE ET DE SON ABOLITION »

A la demande de la Conférence générale de l'UNESCO, l'**Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU)** lors de sa 57^{ème} session, a proclamé « **2004 Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition** », qui fait référence au projet UNESCO de « La route de l'esclave », reconnu prioritaire dans la Déclaration et le Plan d'action de la conférence de l'ONU à Durban.

« La proclamation de 2004, Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition **sera l'occasion de retrouvailles fraternelles, de dialogue renouvelé, malgré les blessures de l'Histoire, entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques**. Célébration ouverte sur le monde, mais aussi et surtout moment privilégié pour que les Haïtiens revisitent leur histoire avec un discernement constructif pour un nouveau départ après tant de déchirements et de douleurs ».

L'objectif de cette Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, conformément aux alinéas 3 et 4 de la Résolution 31 C/28, prévoit « **d'élaborer, sur la base des propositions des Etats membres le projet de programme** » pour cet événement.

Les différentes propositions suggérées seront articulées **autour de trois grands axes : contribution à la recherche scientifique autour de la traite et de l'esclavage, développement des actions pédagogiques autour de la mémoire, rencontres et dialogues interculturels** dans une approche intersectorielle, pluridisciplinaire et inter agences, ayant comme usage principal le projet « La route de l'esclave ».

L'accent a été mis sur l'actualité de cette commémoration par la persistance encore aujourd'hui de différentes formes de discrimination. Cet aspect interpelle tout particulièrement les jeunes générations. La Commémoration doit avoir une portée universelle, car cette blessure est une blessure de toute l'humanité et cette commémoration ne devrait pas uniquement faire référence au passé, **mais devrait permettre de porter un regard lucide sur le présent et d'ouvrir des perspectives durables pour le futur**.

II – PRESENTATION DE LA ROUTE DES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE

1°- LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA ROUTE DES ABOLITIONS

Dans ce vaste mouvement d'entraînement initié au niveau international puis national, **l'initiative des sites du réseau de « la Route des abolitions de l'esclavage » surgit comme une réponse concrète, de terrain et à trois niveaux :**

(elle offre un produit d'histoire à la fois :

- **cohérent**, puisque retraçant à travers 4 sites les principales étapes historiques et les temps forts du processus des abolitions de l'esclavage
- **innovant**, puisque abordant la mémoire des grands combats de l'humanité
- **moderne**, puisque interpellant les publics sur des combats humanistes historiques mais qui résonnent encore dans l'actualité sur les 5 continents
- **accessible**, compte tenu des références aux grands combats de l'histoire universelle à tous types de publics quels que soient ses origines

(elle s'inscrit comme la déclinaison et la mise en œuvre opérationnelle de l'engagement de la France et de la loi du 21 mai 2001 à travers trois orientations :

- **le volet pédagogique** développé par ces sites en direction des publics scolaires notamment et le développement des échanges, liens et coopérations avec les autres sites et centres d'études ou de recherches pour développer la recherche en histoire ou sciences humaines
- **le volet évènementiel** et de commémoration de l'abolition de l'esclavage
- **la valorisation et le développement de lieux de mémoire** sur cette thématique à travers la mise en place de modules muséographiques et scénographiques.

(elle apporte au grand projet international de la « Route de l'esclave » de l'UNESCO une nouvelle dynamique et un élargissement puisque le projet de la « Route des abolitions de l'esclavage » se positionnerait comme :

- **le prolongement historique du projet UNESCO** qui après le phénomène de la traite négrière (d'où le nom « route de l'esclave ») développe celui des émancipations (« route des abolitions »)
- **le prolongement géographique au cœur de l'Europe**, permettant ainsi par l'apport d'un réseau de sites déjà en activité et reconnu de rééquilibrer le projet international (importance des sites en Afrique et aux Caraïbes et plus faible en Europe).

L'ensemble de ces dimensions s'inscrit bien dans les principes d'actions et de recherche de nouvelles dynamiques, que l'année 2004 se propose d'impulser en lien avec les états membres de l'ONU et de l'UNESCO.

2°- LES 4 SITES DE « LA ROUTE DES ABOLITONS DE L'ESCLAVAGE »

2.1 LA MAISON DE LA NEGRITUDE DE CHAMPAGNEY (HAUTE SAONE)

Le 19 mars 1789, cas unique dans les annales des cahiers de Doléances de la Révolution Française, les habitants de Champagny adressent, avec une audace qui force l'admiration et le respect, à l'intention de sa Majesté le Roi Louis XVI, **le premier appel du peuple contre la traite négrière et l'esclavage** :

« Les habitants et communauté de Champagny ne peuvent penser aux maux que souffrent les nègres dans les colonies, sans avoir le cœur pénétré de la plus vive douleur, en se représentant leurs semblables, unis encore à eux par le double lien de la religion, être traités plus durement que ne le sont les bêtes de somme.

Ils ne peuvent se persuader qu'on puisse faire usage des productions des dites colonies, si l'on faisait réflexion qu'elles ont été arrosées du sang de leurs semblables : ils craignent avec raison que les générations futures, plus éclairées et plus philosophes, n'accusent les Français de ce siècle d'avoir été anthropophages, ce qui contraste avec le nom de Français et encore plus celui de chrétien.

C'est pourquoi leur religion leur dicte de supplier très humblement Sa Majesté de concerter les moyens pour, de ces esclaves faire des sujets utiles au Roy et à la patrie. »

En 1971 pour perpétuer le souvenir du Vœu de 1789 et l'esprit de justice, de dignité et de fraternité est née à Champagny, la Maison de la Négritude sous le haut patronage de S.E. Léopold Sedar Senghor, ancien Président de la République du Sénégal.

2.2 LA MAISON DE L'ABBE GREGOIRE A EMBERMENIL (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Le 4 juin 1793, l'Abbé Henri GREGOIRE, figure charismatique de la Société abolitionniste des « Amis des Noirs » **implore la Convention d'aller jusqu'au bout des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans son application** :

« il existe encore une aristocratie, celle de la couleur de la peau : plus grands que vos prédécesseurs dont les décrets l'ont pour ainsi dire consacrée, vous la ferez disparaître ».

Après une dernière harangue de Danton « nous proclamons aujourd'hui à la face de l'Univers et les générations futures trouveront leur gloire dans ce décret, la liberté universelle » ; **la Convention proclame le 4 février 1794 et pour la première fois dans l'histoire du monde, l'abolition de l'esclavage.**

Curé d'Embermenil, l'Abbé Henri-Baptiste GREGOIRE (1750-1831) mena le combat en faveur des Juifs et pour libérer les Noirs. Il institua le Conservatoire National des Arts et Métiers, créa le bureau des longitudes, réorganisa l'instruction publique, le Muséum d'histoire naturelle, universalisa la langue française et fonda l'Institut de France.

En 1989 dans le cadre des commémorations du Bicentenaire de la Révolution Française, la France consacre l'immortalité de Grégoire en transférant ses cendres au Panthéon.

2.3 LE CHATEAU DE JOUX A LA CLUSE ET MIJOUX (DOUBS)

Le 12 juin 1802, **le nègre Toussaint Louverture**, né esclave analphabète sur une plantation de Saint Domingue et qui deviendra meneur de l'insurrection des Noirs, le père de la première république noire dans l'histoire de l'humanité (Haïti), **proclame en montant sur l'un des navires de l'expédition de Bonaparte venu rétablir l'esclavage** et qui l'emmène en déportation vers le Fort de Joux cette phrase prophétique :

« en me renversant, on a abattu à Saint-Domingue, que le tronc de l'arbre de la liberté des Noirs, il repoussera par les racines parce qu'elles sont profondes et nombreuses ».

Celui qui dans l'Histoire de l'humanité jaillit comme **le précurseur du mouvement d'émancipation des colonies noires, le déclencheur du processus des abolitions de l'esclavage et la première figure du pouvoir Noir**, s'éteignit le 7 avril 1803 au Fort de Joux où disparurent ses restes.

Depuis 1989, une plaque au Panthéon retient le souvenir du « premier des Noirs ».

2.4 LE MUSEE SCHOELCHER A FESSENHEIM (HAUT-RHIN)

Le 27 avril 1848, **Victor Schoelcher achève le processus qui consacre ce long combat pour l'abolition de l'esclavage et l'égalité des races en rédigeant le décret historique :**

« Le Gouvernement provisoire

Considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ;

Qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ;

Qu'il est une violation flagrante du dogme républicain Liberté, Egalité, Fraternité
...

Décète :

Art.1 – L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises deux mois après la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtement corporel, toute vente de personnes non libres seront absolument interdits »

Depuis 1982, le Musée qui lui est dédié à Fessenheim retient le souvenir de l'action et l'œuvre de Victor Schoelcher (1804-1893). **Celui qui n'avait comme boussole morale que les valeurs de Liberté et de Justice repose depuis 1949 au Panthéon.**

III - LA ROUTE DES ABOLITIONS DE L'ESCLAVAGE : PROPOSITIONS D' ACTIONS DANS LE CADRE DE L' ANNEE 2004

Au delà du rendez-vous médiatique de l'année commémorative, **le projet de « la route des abolitions » a défini un programme d'actions qui si elles trouveront un écho amplifié par l'année 2004 s'inscrivent également dans la durée au delà de l'année événementielle.**

Ainsi 7 orientations stratégiques peuvent être affichées :

OBJECTIF 1 : L'affirmation du positionnement national et international

Créé spontanément le projet de « la route des abolitions de l'esclavage » **s'attachera à acquérir une reconnaissance plus forte et plus pérenne à travers deux actions :**

(**au niveau national par le référencement « site de mémoire »** conformément à l'objectif de l'article 4 de la Loi du 21 mai 2001.

(**au niveau international par l'obtention du label « route de l'esclave » de l'UNESCO.**

OBJECTIF 2 : L'affirmation de « la route des abolitions » comme support événementiel

Maintenir l'attractivité, l'image et la notoriété des 4 sites du réseau **passé aussi par une dynamique événementiel qui se développera selon trois axes :**

(**le lancement du projet de « route des abolitions » programmé à Paris en février 2004 dans le cadre d'un colloque événementiel plus large de l'année internationale 2004**

(**un positionnement fort et permanent sur la date du 23 août qui a été décrétée journée internationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage.**

A ce titre la « route des abolitions » ambitionne de devenir le ou l'un des principaux lieux de référence pour la commémoration de cette date (en alternance entre les 4 sites) au niveau national voire avec un rayonnement européen compte tenu de la proximité des frontières.

(**les grandes commémorations événementielles ponctuelles qui après le Bicentenaire de la mort de Toussaint Louverture en 2003 au Château de Joux, verront les commémorations du Bicentenaire de la naissance de Victor Schoelcher en 2004 à Fessenheim.**

OBJECTIF 3 : Les actions de promotion et de communication :

Au delà des actions de promotion propres à chaque site et en fonction de ses publics, **il sera engagé un certain nombre d'actions promotionnelles du réseau et à travers 3 orientations :**

(le dépliant des 4 sites :

Initié en 2002, il constitue un outil minimal et indispensable pour identifier le réseau tant auprès des clientèles transitant déjà sur chaque site que pour interpeller des prescripteurs extérieurs.

(les accueils presse :

Les accueils presse constituent un axe prioritaire de la stratégie de reconnaissance et de médiatisation du réseau. L'originalité, la thématique humaniste et de mémoire, la labellisation et le rayonnement international de la symbolique constituent des facteurs très attractifs pour mobiliser la presse tant nationale qu'internationale en lien avec les structures de promotion départementale, régionale et nationale.

(le référencement Internet :

Compte tenu d'une thématique qui concerne l'histoire de l'Europe, de l'Afrique, des Caraïbes et des Amériques, l'outil Internet apparaît le plus à même pour porter, développer et diffuser le rayonnement du réseau et en présenter ses contenus et messages.

(la création et la commercialisation de produits touristiques :

Au delà des actions de promotion et de référencement, une démarche est engagée en direction des voyageurs pour pouvoir proposer à l'ensemble des publics ciblés et intéressés la possibilité d'une offre de produits de séjour et visites.

OBJECTIF 4 : Les relations publiques :

Compte tenu de la symbolique véhiculée par les 4 sites du réseau (message humaniste, rayonnement international, interpellation sur les grands combats universels passés ou modernes ...) **le référencement de celui-ci passe aussi et fortement par des actions de relations publiques régulières et orientées vers plusieurs types de publics spécifiques :**

(les prescripteurs locaux et régionaux :

L'action de mobilisation des prescripteurs locaux et régionaux tant auprès des élus, des responsables d'établissements scolaires, des associations ou de la presse locale constitue un axe fondamental.

(l'appui à des personnalités du monde artistique, culturel ... :

Les créations artistiques et culturelles : film, documentaire, pièce de théâtre, œuvres littéraires ... constituent des moyens pertinents pour développer la notoriété d'une destination, d'un personnage, d'un message.

La thématique de l'esclavage et des abolitions offre aujourd'hui des perspectives plus favorables pour voir l'émergence d'initiative de réalisateurs ou artistes. Aussi, **il importe aux sites du réseau de se faire référencer dans ces milieux et d'offrir ses services et un appui** (accès aux archives, apports de témoignages, disposition des lieux pour tournage de film ...)

(**l'accueil de personnalités éminentes sur les sites du réseau :**

En parallèle la venue de personnalités éminentes (Chef d'Etat, Ministre, Ambassadeurs de pays étrangers, personnalités des arts et du spectacle, ...) qui s'attachera à engager le projet constitue **un vecteur très puissant de communication tant pour la reconnaissance et la promotion du site et du réseau** dans le pays d'origine de la personnalité conviée qu'au niveau local et régional pour la crédibilité du projet auprès des décideurs et prescripteurs.

(**création d'un « club d'ambassadeurs » du réseau :**

Au delà de la simple venue et visite de personnalités, il conviendrait de consolider cette reconnaissance du réseau par de grandes personnalités de manière plus permanente **en se réclamant de certains soutiens prestigieux et de marque à travers la création d'un club « d'ambassadeurs du réseau »** constitué par l'adhésion volontaire de personnalités intéressées à apporter un soutien plus particulier à l'existence du réseau et sa notoriété.

OBJECTIF 5 : La reconnaissance et l'affirmation du réseau comme lien d'initiation et de rayonnement pédagogique

Le volet pédagogique et enseignement constitue un objectif central de l'action du réseau car au-delà du volet historique et de mémoire, il interpelle sur les combats actuels de l'humanité et prend ainsi une valeur humaniste forte. Si la sensibilisation auprès des scolaires et donc des générations futures existe déjà dans les divers sites, **diverses actions s'attacheront à la dynamiser dans plusieurs directions :**

(**la mutualisation de la thématique pour créer un véritable produit et une destination pédagogique :**

Si la visite de chaque site constitue pour les scolaires un objet de découverte riche et variée, la création d'outil pédagogique spécifique à l'échelle du réseau, à la préparation, à l'accompagnement et à la mémorisation du sujet constitue **un objectif indispensable pour mobiliser la communauté scolaire et les enseignants prescripteurs et animateurs de ce travail.**

(**la mise en place de voyages et d'échanges scolaires intersites au niveau régional :**

Prolongement de l'outil de sensibilisation commun, **la mise en place de voyages scolaires entre les sites doit être encouragée** et développée tant pour parfaire le contenu et la démarche pédagogique que pour dynamiser le référencement et l'animation du réseau.

(**la mise en place d'un programme d'accueil de classes transplantées extérieures :**

Au delà des actions de mobilisation des établissements scolaires régionaux, il importe que le réseau devienne également un support et soit référencé comme tel, au niveau national sur cette thématique.

Aussi une démarche s'attachera à mobiliser, impliquer et développer des liens privilégiés avec les centres de vacances spécialisés dans l'accueil de classes verte, classes transplantées.

(**l'adhésion au réseau des écoles associées de l'UNESCO :**

Si les échanges scolaires au niveau régional et national constituent un objectif quantitatif majeur en terme de flux potentiel, **la dynamique internationale ne doit pas être absente du monde scolaire.**

A travers le réseau des écoles associées de l'UNESCO, **il pourrait être envisagé avec des établissements scolaires installés autour des 4 sites un jumelage multilatéral avec des établissements de pays d'Afrique, des Caraïbes ou des DOM TOM concernés par ces sujets** où les échanges annuels alterneraient entre les sites donnant ainsi plus de vie, de variété, d'ampleur à ces échanges interculturels autour de ces sujets.

Cette dynamique scolaire au niveau international pourrait être encore renforcée par la participation d'écoles du réseau au forum international UNESCO.

OBJECTIF 6 : L'orientation du réseau dans le domaine de la recherche scientifique

Au delà des publics ciblés auparavant, la reconnaissance qualitative du réseau passe par le développement de liens et d'échanges avec la communauté des chercheurs dans le domaine de l'histoire ou des sciences sociales tant en France qu'à l'étranger. L'appel et la contribution à la recherche historique constituent un vecteur de rayonnement de l'image et de la notoriété du réseau et de sa crédibilité.

Le rapprochement et l'insertion dans un maillage avec les centres UNESCO, centre de recherche des Universités en France, l'accueil d'enseignants et chercheurs constituent des axes essentiels pour acquérir réciproquement des œuvres, archives, documents nécessaires à étoffer l'offre documentaire des sites qui pourrait s'organiser dans une banque de données commune.

OBJECTIF 7 : L'utilisation du réseau comme support pour l'organisation de grands séminaires et colloques

Dernière action importante pour conforter l'identification, la reconnaissance et la crédibilité, il importe que le réseau puisse constituer un support et être candidat à l'organisation de grands séminaires ou colloques concernant la thématique véhiculée.

IV - INFORMATIONS PRATIQUES ET LIENS

1°- ACCES ET VISITES DES SITES

MAISON DE LA NEGRITUDE ET DES DROITS DE L'HOMME

24 grande rue – BP 1 – 70290 CHAMPAGNEY

Tel/Fax : 03.84.23.25.45 – e-mail : negritude.cpy70@wanadoo.fr

A voir :

- . L' Eglise de Champagny qui recèle le tableau représentant « l'Adoration des Rois Mages » qui interpella les habitants de Champagny et le parvis de l'Eglise où fut proclamé le vœu.
- . Le Musée de la Négritude qui présente le vœu de Champagny, une exposition sur la traite, l'esclavage et ses abolitions et interpelle sur ces prolongements : racisme et esclavage moderne, la reconstitution d'une cale de navire négrier.

Ouverture :

- . du 1 avril au 31 octobre du mercredi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h
- . du 1 novembre au 31 mars tous les jours saufs mardis et dimanches de 14h à 18h
- . des visites guidées sont organisées les 2^{ème} et 4^{ème} samedis de chaque mois à 15h et toute l'année sur demande pour les groupes constitués.

Tarifs :

Localisation et accès : Entre Vesoul (40 kms) et Belfort (20 kms)

MAISON ABBE GREGOIRE

Place de l'Abbé Grégoire – 54370 EMBERMENIL

Tel : 03.83.71.20.56 ou 03.83.71.20.57 (Tel/Fax Mairie)

A voir :

- . La Maison Abbé Grégoire qui présente l'œuvre et la vie du Curé d'Embermenil à travers 13 vitraux, des panneaux thématiques et des pièces d'archives.
- . A proximité, le trompe l'œil, le cénotaphe, la stèle commémorative, le mémorial Abbé Grégoire.

Ouverture :

- . de mi-mars à fin octobre – les dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h30
- . toute l'année sur réservation

Tarifs :

- . Individuels adultes : 2.5 € - enfants de 10 à 14 ans : 1 € - gratuit pour les moins de 10 ans
- . Groupe de 10 personnes et plus : 2 €

Localisation : Entre Luneville (18 kms) et Sarrebourg (40 kms)

LE CHATEAU DE JOUX – LA CLUSE-ET-MIJOUX
Office de Tourisme Pontarlier – 14 bis rue de la Gare – 25300 PONTARLIER
Tel : 03.81.69.47.95 – Fax : 03.81.69.53.11 (Château)
Tel : 03.81.46.48.33 – Fax : 03.81.46.83.32 (Office de Tourisme)
Site Internet : www.chateaudejoux.com - E-mail : contact@chateaudejoux.com

A Voir :

- . La cellule de Toussaint, le buste mémorial et l'exposition sur Toussaint Louverture retraçant son destin d'esclave au poste de Gouverneur de la colonie et de sa captivité à son décès au Fort de Joux,
- . Dans le cadre de la visite du Château : découverte de 10 siècles d'architecture militaire, musée d'armes, plan relief du Château, visite des cellules de la prison d'Etat dans le cadre d'une visite guidée.
- . Animations et festival en été.

Ouverture :

- . Juillet et Août – tous les jours de 9h à 18h
- . Avril à Juin et Septembre à Octobre et vacances scolaires : tous les jours de 9h45 à 11h45 et de 14h à 16h30
- . Novembre à Mars : tous les jours de 10h à 11h30 et de 14h à 16h
- . Groupes sur rendez-vous – possibilité de visites en anglais et allemand

Tarifs :

- . Individuels adultes : 5.50 € - enfants de 6 à 14 ans : 2.60 €
- . Etudiants et scolaires : 4.60 €
- . Groupes : Adultes à partir de 20 : 4.50 € - enfants de – 14 ans : 2.55 €

Localisation et accès : Entre Pontarlier (4 kms) et Vallorbe (20 kms)

MAISON SCHOELCHER
Association les Amis de Schoelcher – 13 rue des Seigneurs – 68740 FESSENHEIM
Tel : 03.89. 48.60.99 (Association) - 03.89.48.60.02 (Mairie)

A voir :

- . L'exposition sur la vie et l'œuvre de Victor Schoelcher, éléments d'archives et d'expositions sur les Antilles.
- . La découverte de la petite ferme typique avec logis et dépendances.

Ouverture :

- . de Juin à Septembre : les week-ends de 14h à 18h
- . toute l'année et tous les jours sur réservation (groupes, écoles, familles)

Tarifs :

Localisation et accès : Entre Mulhouse (25 kms) et Neuf-Brisach (12 kms)

2°- CONTACTS

- Coordinateur du réseau :

Philippe PICHOT – Chef de projet Château de Joux
CCL, 8b rue de la Grande Oie – 25300 HOUTAUD
Tel : 03.81.46.59.17 – Fax : 03.81.46.77.72 – e-mail : philippe.pichot@haut-doubs.org

- Contacts sites :

. Maison de la Négritude - Association des Amis du Voeu de Champagney
Président : Roger DURAND – Conservateur : Mme et Mr OLIVIER – Tel : 03.84.23.25.45

. Maison Abbé Grégoire / Comité Grégoire d'Embermenil
Conservateur : François BIER – Tel : 03.83.71.20.56

. Musée Shoelcher - Association des Amis de Schoelcher
Conservateur : Emile BEHRINGER – Tel : 03.89.48.60.99

. Château de Joux - Office de Tourisme de Pontarlier
Directrice : Elisabeth CONTEJEAN – Tel : 03.81.46.48.33
Responsable visites du Château : Christine LLOYD – Tel : 03.81.69.47.95